

Province de Québec

# Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix


AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023, a adopté le règlement numéro 23-1042 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

**DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 12<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-trois.**



---


Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant aux endroits désignés par le conseil tel que décrit dans le règlement 1032, le 12 octobre 2023, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 12 octobre 2023.



---

Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière